

Séance publique du 18 janvier 2024 à 12h00

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DBC 2024-009

Développement économique

Aéroport de Roanne - Location
sols nus - Avenant n° 1 à la
convention d'occupation précaire
du domaine public avec la
Société ROANN'AIR

Membres du bureau	
En exercice	26
Présents	21
Pouvoirs	2
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

La convocation de tous les membres en exercice du Bureau communautaire a été faite le **12 janvier 2024**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

Etaient présents :

Marcel Augier - Jean-Yves Boire - Romain Bost - Dominique Bruyère - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Hervé Daval - Pierre Devedeux - David Dozance - Gilles Goutaudier - Guy Lafay - Christian Laurent - Eric Martin - Yves Nicolin - Yves Perrin - Eric Peyron - Stéphane Raphaël - Clotilde Robin - Martine Roffat - Alain Rossetti - Jacques Troncy.

Etaient absents :

Absents	Pouvoir donné à	Aucun pouvoir
Sandra Creuzet-Taite	Eric Martin	
Daniel Fréchet		X
Maryvonne Loughraieb		X
Philippe Perron	Christian Laurent	
Jade Petit		X

Secrétaire désignée pour la durée de la séance : Martine Roffat.

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture	
Publié	

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Développement Economique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Bureau communautaire délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition des charges et les avenants correspondants pour une durée supérieure à 3 ans, à l'exception des baux emphytéotiques ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 mars 2014 autorisant la signature de la convention d'occupation précaire du domaine public constitutive de droits réels consentie à la SCI ROANN'AIR pour l'occupation d'un terrain dépendant du domaine public aéroportuaire représentant une surface foncière de 540 m² (18 m x 30 m), qui a pris effet au 1^{er} janvier 2017, et qui se termine au 31 décembre 2066 inclus ;

Considérant que l'Aéroport de Roanne situé 1015 route de Combray à Saint-Léger-sur-Roanne, classé en catégorie 2 B, ouvert à la circulation aérienne publique, est propriété pleine et entière de Roannais Agglomération qui en assure l'exploitation, et sur lequel une partie des terrains a été proposée pour recevoir l'implantation de bâtiments destinés à l'exercice d'activités liées à l'aéronautique, justifiant d'un accès aux pistes et contribuant au développement du site aéroportuaire ;

Considérant que la Société ROANN'AIR, ayant son siège social Aéroport de Roanne-Renaison 42155 Saint-Léger-Sur-Roanne, qui occupe un terrain dépendant du domaine public aéroportuaire sur lequel elle a implanté un bâtiment pour y exercer une activité liée à l'aéronautique, a sollicité Roannais Agglomération afin de régler sa redevance par échéances trimestrielles en lieu et place d'une échéance annuelle ;

Considérant qu'un avenant à la convention d'occupation précaire du domaine public constitutive de droits réels est nécessaire pour formaliser la modification de la périodicité du quittance avec la Société ROANN'AIR ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du domaine public constitutive de droits réels avec la Société ROANN'AIR, Société Civile Immobilière (SCI), dont le siège social est Aéroport de Roanne-Renaison 42155 Saint-Léger-Sur-Roanne, en vue de la modification de la périodicité de quittance de la redevance ;

- Dit que l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire prendra effet à compter de 2024 et pour une durée limitée à celle de la convention d'occupation précaire en cours soit jusqu'au 31 décembre 2066 inclus ;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 susmentionné.

Le Secrétaire de séance,
Martine Roffat

Le Président,
Yves Nicolin
Maire de Roanne